



**POLITIQUE RELATIVE AUX REVENUS
POUR 2025-2026**

En date du 20 mars 2025

Table des matières

Affiliation – Licence de joueur.se.....	2
Affiliation - Clubs de tennis intérieur (CTI)	3
Affiliation - Organismes de tennis extérieur (OTE).....	3
Affiliation - Entraîneur.es et officiels	4
Formations	4
Tournois.....	4
Matériel divers	4
Acceptation des dons	5
Annexe 1 : Frais d’inscription aux tournois sanctionnés par Tennis Québec pour l’Année 2025-2026	8

Affiliation – Licence de joueur.se

Les frais d’affiliation à Tennis Québec se définissent comme suit :

Licencié.es

Cette affiliation entre en vigueur à la date de prise de possession et est valide pour 52 semaines.

Type de licences	Frais
Licence active provinciale	72 \$
Licence occasionnelle régionale	21 \$
Licence récréative	0 \$
Licence active vétéran - 30 ans et plus	32 \$
Licence fauteuil roulant	16 \$
Licence active collégiale – universitaire	72 \$

Pour plus d’informations sur les différents types de licence, consultez [notre site Internet](#).

Affiliation - Clubs de tennis intérieur (CTI)

L'affiliation des clubs intérieurs est du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année.
Les frais d'affiliation sont basés sur le nombre de terrains intérieurs.

Taille du club de tennis intérieur	Frais (hors taxes)
Clubs de six (6) courts et moins	257,50 \$
Clubs de sept (7) à treize (13) courts	515 \$
Clubs de quatorze (14) courts et plus	479 \$

Affiliation – Organismes de tennis extérieur (OTE)

L'affiliation des organismes de tennis extérieur est du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.

Les frais d'affiliation sont basés sur le type d'affiliation tel que décrit ci-dessous :

Catégorie	Frais (hors taxes)
<u>Clubs extérieurs, privés, publics, municipaux et organismes (avec membres)</u>	
<i>Adulte</i>	5,15 \$
<i>Junior</i>	3,10 \$
<i>Famille</i>	10,30 \$
<u>Clubs extérieurs, privés, publics, municipaux, hôtels, centres de villégiature, institutions scolaires (sans membres)</u>	
<i>6 terrains et moins</i>	51,50 \$ + par terrain
<i>7 terrains et plus</i>	360,50 \$
<u>Écoles ou académies de tennis à but non lucratif (sans membres)</u>	103 \$ par entraîneur.e
<u>Écoles ou académies de tennis à but lucratif</u>	
<i>Sans membres</i>	309 \$
<i>Avec membres</i>	309 \$ + 3,10 \$ par membre

Affiliation - Entraîneur.es et officiel.les

Les entraîneur.es et les officiel.les paient leur affiliation sur un site géré par Tennis Canada et une partie des revenus est ensuite remise à Tennis Québec. Les affiliations sont valides du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Voici le coût des affiliations annuelles :

Type d'affiliations	Frais (hors taxes)
Entraîneurs de niveau « Instructeur »	70,00 \$
Entraîneurs de niveau « Professionnel de club 1 » et autres niveaux	105,00 \$
Officiels	50,00 \$

Formations

Les frais pour suivre des formations offertes par Tennis Québec ou son prestataire se définissent comme suit :

Type de formations	Frais (hors taxes)
Entraîneur niveau « Instructeur	700 \$
Reprise de l'évaluation pour la formation « Instructeur	48 \$
Entraîneur niveau « Professionnel de club 1 »	850 \$
Entraîneur niveau « Professionnel de club 2 »	1 900 \$
FRAPPE	175 \$
Introduction à l'arbitrage	35 \$

Tournois

Les frais pour participer aux différents tournois sanctionnés par Tennis Québec sont définis à [l'Annexe 1](#).

Matériel divers

Tennis Québec propose à un prix préférentiel :

Matériel	Frais (hors taxes)
Médaille Tennis Québec	8,50 \$
Caisse Balles Oranges	60 \$
Caisse Balles Surface Dure	120 \$
Caisse Balles Terre Battue	125 \$
Caisse Balle Vertes	65 \$

Acceptation des dons

Types de dons

Tennis Québec accepte les dons, les subventions et les fonds provenant de personnes, de fondations, d'organisations, d'associations, de groupes d'employés et d'autres types de donateurs. Selon l'Agence du revenu du Canada, un don est un « un transfert volontaire de biens sans contrepartie ».

Les types de dons suivants sont considérés comme pouvant être acceptés par Tennis Québec

- Dons en argent, en chèque ou sous une forme équivalente à de l'argent;
- Dons en services;
- Valeurs négociées sur le marché (y compris les actions, les fonds communs de placement et les obligations);
- Dons de propriété (incluant l'immobilier, les œuvres d'art, les équipements informatiques et les bijoux);
- Les legs (dons testamentaires) de biens personnels, les polices d'assurance-vie, les dons d'intérêts résiduels et les rentes. Dans le cas des valeurs négociées sur le marché et des dons de propriété, Tennis Québec procède à une vente immédiate du don afin de le transformer en argent. Nous remettons un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance du montant de la valeur équitable du don sur le marché à la date du don. Tennis Québec peut conserver les dons en nature qui peuvent s'avérer utiles immédiatement ou à l'avenir. Tennis Québec reconnaît que certains donateurs peuvent vouloir donner une propriété qui n'est pas immédiatement négociable. Dans un tel cas, elle déterminera s'il existe des coûts ou des risques associés à l'acceptation d'un tel don.

Émission de reçus d'impôt pour activités de bienfaisance

SPORTSQUÉBEC émettra un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu aux donateurs québécois et canadiens, pour tout don de 25 dollars. Toutefois, tout donateur de moins de 25\$ peut, conformément à la loi, faire une demande de reçu officiel.

Lignes directrices en matière d'éthique d'acceptation des dons

Les dons doivent appuyer la mission, la vision et la direction à long terme de Tennis Québec. Tennis Québec n'accepte pas les dons qui pourraient :

- nuire à l'intégrité de l'organisme;
- restreindre la liberté d'action de l'organisme;
- nuire à la réputation de l'organisme;
- engager des coûts ou imposer un fardeau supplémentaire pour l'organisme ;
- exposer l'organisme à des risques ou des responsabilités inutiles.

Transparence et rapports

Les dons sont comptabilisés de façon à présenter aux donateurs et au public un aperçu de la façon dont Tennis Québec mène ses activités. Tennis Québec respecte les demandes d'anonymat de ses donateurs; elle les consulte avant de divulguer leurs dons.

Délégation de pouvoir

Sauf dans le cas des droits de dénomination, la présidence de Tennis Québec peut déléguer à la direction générale le pouvoir d'évaluer, de négocier et de refuser des dons et de rédiger et signer des ententes de dons avec des donateurs potentiels conformément à cette politique.

Responsabilités de la présidence de Tennis Québec

La présidence de Tennis Québec doit :

- s'assurer que l'organisme respecte la politique portant sur l'acceptation des dons ;
- obtenir les conseils du conseil d'administration dans le cas des dons qui ne sont pas couverts par la présente politique ;
- présenter un rapport bi annuel au conseil d'administration sur les activités d'acceptation des dons ainsi qu'un rapport des activités de dons (trimestriel).

Particularités Programme Placements Sport

Admissibilité des dons

Les dons non admissibles aux fins de Placements Sports sont les suivants :

- Dons en services ;
- Dons de propriété (incluant l'immobilier, les œuvres d'art, les équipements informatiques et les bijoux);
- Dons provenant d'un OSBL (sauf sur approbation de Placements Sports), du gouvernement, d'un établissement scolaire;
- Les legs (dons testamentaires) de biens personnels, les polices d'assurance-vie, les dons d'intérêts résiduels et les rentes. Toutefois, ces dons, qui contribuent au développement sportif, peuvent faire l'objet d'un reçu aux fins d'impôt grâce au Fonds SPORTSQUÉBEC. Pour chaque fédération inscrite à Placements Sports, un fonds de dotation et un fonds de réserve sont créés, le premier par SPORTSQUÉBEC, le second par la fédération.

Sports Québec remet des reçus d'impôt pour activités de bienfaisance pour tous les dons admissibles, conformément à la réglementation de l'Agence du revenu du Canada. La fédération peut verser les dons recueillis au compte Placements Sports administré par SPORTSQUÉBEC à tout moment durant l'année. La fédération peut recueillir des dons pour son fonctionnement auprès de particuliers, de sociétés ou de fondations au Québec et au Canada, selon les formules de son choix, et doit veiller à respecter les règles fiscales en vigueur. Seuls les dons destinés au fonctionnement de la fédération et pour lesquels un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu aura été émis sont admissibles à Placements Sports. Conformément aux lois fiscales québécoise et canadiennes, dans le cas d'activités

de collecte de dons où une partie des sommes versées par le donateur lui permet de profiter de biens ou de services (ex. : participation à un tournoi de golf ou un souper bénéfique), seul le montant non associé aux biens et services est considéré comme un don. Rien n'exclut que les dons recueillis soient l'objet d'une majoration à la fois par Placements Sports et par un autre programme du même type, mais elle n'entre pas dans le calcul de la subvention d'appariement.

Annexe 1 : Frais d'inscription aux tournois sanctionnés par Tennis Québec pour l'Année 2025-2026

Type de tournoi	Frais d'inscription (taxes incluses)
Junior – 2 étoiles – intérieur	75 \$
Junior – 2 étoiles – extérieur	70 \$
Junior – 3 étoiles – intérieur	75 \$
Junior – 3 étoiles – extérieur	70 \$
Junior – 3.5 étoiles – intérieur	75 \$
Junior – 3.5 étoiles – extérieur	70 \$
Junior – 4 étoiles et étapes – intérieur	90 \$
Junior – 4 étoiles et étapes – extérieur	80 \$
Junior – Championnat québécois – intérieur	100 \$
Junior – Championnat québécois – extérieur	90 \$
Junior – National Open Series (NJOs)	100 \$
Junior – Circuit balle orange – intérieur	60 \$
Junior – Circuit balle orange – extérieur	55 \$
Junior – Circuit balle verte – intérieur	60 \$
Junior – Circuit balle verte – extérieur	55 \$
Junior – Circuit des recrues Rogers – intérieur et extérieur	45 \$
Tournois maîtres	80 \$
Adulte – Tournois classe ouverte * – intérieur et extérieur	Entre 75 \$ et 110 \$

** Les tournois classe ouverte offrent généralement des bourses en argent aux joueurs et joueurs qui performant le mieux.*